



CCAS LE ROVE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS DU ROVE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 25 FEVRIER 2022**

17 H 00: Le Président ouvre la séance.

Etaient présents : Messieurs ROSSO Georges - MEDUS Paul - GROBEL Pierre - GIORDANO René

Mesdames CORTES Jeanne - DESMATS Nicole - COSTE Raymonde –
ROSSO Viviane – TRENCA Danielle

Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Est désignée secrétaire de séance : Madame ROUX Evelyne

Adoption du procès-verbal du 03 février 2022

LES DELIBERATIONS

2022 / 1.B - CCAS Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Président rappelle à la commission administrative que, chaque année, il convient d'approuvé le Compte de Gestion de Madame La Trésorière et de lui donner quitus de sa gestion.

La commission administrative,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-18, 241-19 et 241-20 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 de la commune du ROVE, dressé par Madame La Trésorière et remis à Monsieur Le Président le 15/02/2022 sous la forme dématérialisée, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Excédent reportés		16 925,94	16 925,94
	Réalisations		36 934,26	36 934,26
	Total		53 860,20	53 860,20
DEPENSES	Déficit reportés			
	Réalisations		41 097,03	41 097,03
	Total		41 097,03	41 097,03
Résultats propres de l'exercice			12 763,17	12 763,17
Résultats de clôture			12 763,17	12 763,17

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte du gestion,
- Après s'être assuré que la Trésorière a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 dans les écritures,
- Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans les écritures et que toutes les opérations ont été effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du : 01 JANVIER au 31 DECEMBRE 2021,

DECLARE que le Compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du ROVE qui lui est présenté pour l'exercice 2021 par Madame La Trésorière visé et vérifié par l'Ordonnateur, N'APPELLE aucune observation, ni réserve de sa part et l'APPROUVE en sa totalité.

Monsieur Le Président demande aux membres de se prononcer

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2022 / 2.B - CCAS Approbation du compte administratif 2021

La Commission administrative,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-14, R. 241-15 ;
- Vu la délibération n° 2021 /1B-CCAS adoptant le budget primitif de l'exercice 2021
- Vu le compte administratif de l'exercice 2021 de la ville du ROVE dressé par Monsieur Le Président, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				16 925,94 €	- €	16 925,94 €
Opérations de l'exercice			41 097,03 €	36 934,26 €	41 097,03 €	36 934,26 €
TOTAUX			41 097,03 €	53 860,20 €	41 097,03 €	53 860,20 €
Résultats de clôture				12 763,17 €		12 763,17 €
TOTAUX CUMULES				12 763,17 €		12 763,17 €
RESULTATS DEFINITIFS				12 763,17 €		12 763,17 €

- Constate que ce compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion 2021 tenu par Madame La Trésorière de Marignane,
 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 - Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Président, Monsieur ROSSO Georges, Monsieur Le Président quitte la salle au moment du vote, comme le prévoit la législation.
 - La commission administrative siégeant sous la présidence de Monsieur MEDUS Paul Monsieur MEDUS Paul demande aux membres de se prononcer
- Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune du ROVE.

VOTE POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2022 / 3.B – CCAS BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale. Il donne lecture article par article du Budget Primitif 2022, qui se résume ainsi qui suit :

Dépenses de fonctionnement 50 000.00 €
Recettes de fonctionnement 50 000.00 €

Les dépenses et les recettes totales s'équilibrent 50 000 €

Monsieur Le Président demande aux membres de se prononcer.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 tel que présenté,

<u>VOTE</u>	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------------	-----------------	-------------------	------------------------

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 17 h 30

Le Rove, le 28 Février 2022